

# Tir du Bioley 2019



La société de tir de Ballens a le plaisir de vous annoncer le prochain tir du Bioley. Vous trouverez ci-joints les documents y relatif. Nous vous souhaitons de bons tirs !

Concours des Sociétés, **nouveau cibles SIUS SA 9005.**  
Mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 juin 2019 de 17h00 à 20h30  
Samedi 22 juin 2018 de 08h30 à 12h00

[www.usl-ballens.ch](http://www.usl-ballens.ch)



# Tir du BIOLEY

## Plan de tir

### Durée, heures de tir et d'ouverture du bureau

Le tir aura lieu les 20.21.22 et 23 juin 2018 au stand de Ballens. Le stand sera ouvert :

- les mercredi 20, jeudi 21 et vendredi 22 de 17h00 à 20h30,
- le samedi 23 de 08h30 à 12h00

En cas d'affluence, les horaires peuvent être modifiés. Le bureau sera ouvert 30 minutes avant le début des tirs et il ne sera plus délivré de livrets et munitions 30 minutes avant la fin des tirs.

<b>Genre de tir :</b>	Concours des Sociétés (CSOC) et individuels.
<b>Participation :</b>	Les sections affiliées à la FST et à la SVC peuvent inscrire un nombre illimité de groupes formés de 6 tireurs avec addition des 5 meilleurs résultats. Le groupe de 5 tireurs est aussi valable. Les tireurs individuels sont aussi admis. Le même tireur ne peut tirer qu'une seule fois le programme.
<b>Licences :</b>	Licence obligatoire. Le numéro de licence de chaque tireur doit être mentionné sur le formulaire d'inscription.
<b>Inscriptions</b>	Les inscriptions sont on-line sur <a href="http://www.tirballens.ch">www.tirballens.ch</a> ou à adresser <a href="mailto:info@tirballens.ch">info@tirballens.ch</a> ou à Frédéric Mathys, En Bréfélaz 12 – 1144 Ballens, jusqu'au 18 juin 2018 au moyen de la formule appropriée.
<b>Paiement :</b>	Les finances, individuelles et de groupes, pourront être versés au CCP n° 10-725-4, BCV en faveur du compte H096 6324 6, avant le tir ou seront facturées avec le décompte final après le tir.
<b>Finance de groupe :</b>	Elle est fixée à Fr. 40.00. 100% des finances de groupes reviennent aux 60% des groupes, au minimum.
<b>Livret de tir et taxes FST &amp; SVC :</b>	Le livret de tir est obligatoire. Le prix est de Fr. 6.00. Il sera délivré sur place. Il comprend les taxes de la FST, Fr.1.00/tireur, celles de la SVC, Fr.1.00/tireur, ainsi que les autres frais administratifs liés à la manifestation.
<b>Paiement livret de tir :</b>	Le livret de tir ne sera délivré au tireur que si le montant du livret et la finance de groupe ont été acquittés.
<b>Distinction/ Carte couronne</b>	Un seul prix en nature ou une seule carte couronne sera délivré par tireur, Valeur Fr. 12.- ou Fr. 15.- si réussie à la passe "Groupe" et "Sépey "
<b>Positions :</b>	Arme libre à genou, sauf V et SV couché bras franc Fusil standard et mousqueton, couché bras franc Mousqueton, les V et SV peuvent tirer couché avec appui Fusils d'assaut sur bipied réglementaire.
<b>Catégorie d'armes :</b>	Cat. A : Armes standard et armes libres Cat. D : FA57/03 Cat. E : FA90/MQ/FA57/02
<b>Catégorie de groupes :</b>	Cat. A : Toutes les armes Cat. D/E : Toutes les armes d'ordonnance
<b>Munition :</b>	Elle sera délivrée et tirée sur place au prix de 35 cts la cartouche. La munition personnelle est interdite. Les douilles restent propriété de la société organisatrice. Les cartouches des passes exercices non tirées sont à rendre après le tir et seront remboursées Frs 0.50 la cartouche.
<b>Mutations :</b>	En cas d'empêchement, un tireur annoncé peut être remplacé par un tireur de la même société. Le cas doit être annoncé avant que le premier tireur du groupe n'ait commencé son programme. Tout tireur manquant à son tir sera noté zéro.
<b>Dérangements :</b>	Le tireur supporte les dérangements survenant à son arme, à l'exception des ruptures de matériel.
<b>Réclamations :</b>	Elles sont à adresser à l'organisateur, le jour même du concours. Elles sont traitées et réglées immédiatement. Le droit de recours à la Commission disciplinaire et de recours de la FST est réservé. (Reg 1.31.00 du 28.08.2001)

## Cible EXERCICE

Armes:	Dispositions générales
Champ des points:	Cible A 10
Nombre de coups:	5, coup par coup, interruption à volonté.
Position:	Dispositions générales
Prix de la passe:	<b>Fr. 6.00</b> (munitions comprises)
Disposition spéciale:	Nombre de passes illimité.

## Cible GROUPE

Armes:	Dispositions générales
Champ des points:	Cible A 10
Nombre de coups:	8, dont 5 coups par coup, et 3 coups en série.
Position:	Dispositions générales
Prix de la passe:	<b>Fr. 18.00</b> par tireur (munitions comprises).
Distinction:	Arme libre et fusil standard: 72 points et plus. 70 points et plus, U21 & V 69 points et plus, U17 & SV Armes d'ordonnance cat. D 67 points et plus. 65 points et plus, U21 & V 64 points et plus, U17 & SV Armes d'ordonnance cat. E 65 points et plus 63 points et plus U21 & V 62 points et plus U17 & SV
Répartition:	100% du produit de la finance d'inscription des groupes de chaque catégorie, au 60% des groupes classés de même catégorie.
Classement:	Au total des 5 meilleurs résultats du groupe, appui par le 6 <sup>ème</sup> résultat, les meilleurs résultats individuels puis les meilleurs coups centrés de tout le groupe.
Rachat:	Aucun

# Cible BIOLEY

Armes:	Dispositions générales
Champ des points:	Cible A 10
Nombre de coups:	6, coup par coup, sans interruption.
Position:	Dispositions générales
Prix de la passe:	<b>Fr. 20.00</b> (Fr. 17.90 pour la passe et Fr. 2.10 pour la munition)
Distinction:	Aucune.
Répartition:	

	<b>Cat. sport</b>	<b>Cat. Ordonnance</b>
60 points	Fr 100.00	Fr 100.00
59 points	Fr 60.00	Fr 70.00
58 points	Fr 30.00	Fr 50.00
57 points	Fr 20.00	Fr 40.00
56 points	Fr 15.00	Fr 30.00
55 points	Fr 10.00	Fr 25.00
54 points	Fr. 5.00	Fr 20.00
53 points		Fr 15.00
52 points		Fr. 8.00
51 points		Fr. 5.00

## Dispositions spéciales:

Le paiement de la répartition immédiate aura lieu durant les tirs, les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération.

Si le paiement comptant en espèces n'atteint pas les **60 %** du produit des passes, la différence sera attribuée en totalité au concours de groupes concerné. Le transfert des montants de différence entre les diverses catégories n'est pas autorisé.

## Cible SEPEY

Armes:	Dispositions générales
Champ des points:	Cible A 100
Nombre de coups:	5, coup par coup, sans interruption.
Position:	Dispositions générales
Prix de la passe:	<b>Fr. 18.00</b> (munitions comprises)
Distinction:	Arme libre et fusil standard: 440 points et plus. 430 points et plus, U21 & V 420 points et plus, U17 & SV Armes d'ordonnance cat D 415 points et plus. 410 points et plus, U21 & V 405 points et plus, U17 & SV Armes d'ordonnance cat E 405 points et plus 400 et plus U21 & V 395 points et plus, U17 & SV
Répartition :	Aux 3 premiers classés et pour chaque catégorie : 1 <sup>er</sup> Fr. 70.-, 2 <sup>ème</sup> Fr. 50.-, 3 <sup>ème</sup> Fr. 30.-
Classement Roi du tir	1 Roi par catégorie (A, D et E), à l'addition du total des passes «Groupe» et «Bioley» et le 20% de la passe « Sépey » appui par la passe groupe, puis par l'âge le plus élevé. 1 <sup>er</sup> Fr. 70.- 2 <sup>ème</sup> Fr. 50.- 3 <sup>ème</sup> Fr. 30.-

Société de Tir «Aux Armes de Guerre», Ballens

Le Président:

Le Secrétaire

P. GOY

L. DENEREAZ

*Approbation du plan de tir : le 11 avril 2019*

Le Chef de la Division fusil : *Alfred Jissot*